

Conclusions

Depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA (2011-2020), l'OMC a pris un certain nombre de décisions importantes à l'appui des buts et objectifs de ce programme. Malgré ces efforts, la croissance du commerce enregistrée parmi les PMA au cours des premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul s'est érodée en raison de la forte baisse des prix des produits de base, et, plus récemment, de la pandémie de COVID-19, qui continue d'affecter la reprise économique dans les PMA, de sorte que l'objectif du Programme d'action d'Istanbul consistant à multiplier par deux la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020 n'a pas été atteint. Étant donné qu'un tiers des PMA progressent sur la voie du retrait de la liste des PMA, et que plusieurs de ces pays représentent une part importante des exportations des PMA, il est particulièrement difficile de fixer un objectif similaire pour la prochaine décennie.

Lorsque la communauté internationale se réunira pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5), il sera plus indispensable que jamais de déployer des efforts destinés à soutenir une intégration bénéfique des PMA au commerce mondial. Il est nécessaire de réaliser des interventions concrètes sur tous les fronts simultanément, que ce soit sous la forme de nouvelles améliorations des possibilités commerciales, de flexibilités pour les PMA dans la prise d'engagements, ou du renforcement de l'infrastructure commerciale.

La mise en œuvre pleine et effective des décisions relatives à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC) pour les PMA, ainsi que des décisions relatives aux lignes directrices multilatérales concernant les règles d'origine préférentielles adoptées par les Membres de l'OMC, pourrait améliorer les résultats commerciaux des PMA au cours de la prochaine décennie.

L'une des principales décisions visant à faciliter l'accès aux marchés pour les PMA a été celle de leur accorder un accès aux marchés FDSC. Cependant, les préférences restent sous-utilisées car les PMA ne disposent pas d'une base manufacturière solide et certains de leurs principaux produits primaires d'exportation sont admis en franchise de droits pour tous les Membres. Il est encore

Cultures maraîchères dans l'État de Shan (Myanmar).





Cultures
maraîchères à
Phou Markneng
(RDP lao).

possible d'améliorer la portée des régimes FDSC sur certains marchés. En outre, bien que des progrès graduels aient été fait concernant les prescriptions en matière de règles d'origine associées aux préférences unilatérales, un nouvel assouplissement des conditions pourrait permettre aux PMA de mieux profiter de l'accès préférentiel aux marchés.

La dérogation concernant les services pour les PMA, qui vise à faciliter l'accès aux marchés pour les services et fournisseurs de services des PMA, n'a pas permis d'améliorer la part des PMA dans les exportations de services commerciaux. La plupart des PMA restent tributaires des exportations de services de voyage, un secteur durement touché par la pandémie de COVID-19, et affichent des niveaux d'exportations beaucoup plus bas pour les autres services commerciaux. Le commerce des services peut offrir aux PMA un moyen non seulement de diversifier leurs exportations, mais aussi d'accroître la compétitivité de leurs économies.

La période de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul a également été

caractérisée par l'octroi d'une plus grande flexibilité aux PMA dans l'application des règles de l'OMC, notamment trois décisions clés dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) qui permettent aux PMA d'appliquer des politiques en matière de propriété intellectuelle qui les aident à atteindre leurs objectifs de développement. Cependant, on constate souvent que ces flexibilités ne sont pas pleinement exploitées, et malgré les dialogues annuels avec les Membres sur le transfert de technologie, au titre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC ("Pays les moins avancés Membres"), les progrès réalisés dans la création d'une base technologique viable dans les PMA restent limités. Il est encore nécessaire de faire un exercice d'analyse, de travailler sur la question et de poursuivre les discussions sur des points spécifiques avec les partenaires des PMA dans les domaines du commerce et du développement pour permettre à ces pays de profiter pleinement des flexibilités dans l'application des règles de l'OMC, notamment en matière de propriété intellectuelle.

L'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC en 2017 a été une avancée importante pour le système commercial multilatéral, qui a offert une nouvelle approche aux PMA en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements en prévoyant des périodes de transition et des dispositions en matière d'assistance technique. Plus de 80% des PMA Membres de l'OMC ont ratifié l'AFE. Il est nécessaire que les partenaires de développement offrent un soutien adéquat aux PMA et répondent à leurs besoins en matière d'assistance technique afin de permettre une réduction concrète des coûts du commerce ; en outre, cela aiderait les PMA à améliorer leurs taux de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges en application de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Les PMA continuent de bénéficier d'un traitement spécial en ce qui concerne les principaux domaines de négociation de l'OMC. Dans les négociations en cours sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche, les intérêts des PMA ont été pris en compte afin que ces pays puissent conserver la flexibilité nécessaire pour soutenir leur secteur de la pêche. Les négociations sur l'agriculture à l'OMC prévoient également des flexibilités spéciales pour les PMA dans tous les aspects des négociations, notamment des exemptions de nouveaux engagements de réduction tarifaire dans ce secteur et la garantie de la sécurité alimentaire. La communauté internationale doit continuer à soutenir les PMA afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui sont cruciaux pour l'emploi et les moyens de subsistance de leurs populations.

Ces dernières années, les PMA ont fait des progrès remarquables pour satisfaire aux critères à remplir pour sortir de la catégorie des PMA. Un tiers des PMA sont en passe de changer de catégorie. Le soutien en faveur des pays sortant de la catégorie des PMA est devenu un sujet de discussion prioritaire dans de nombreuses instances, y compris à l'OMC, où les PMA demandent des périodes de transition additionnelles

pour ceux qui parviennent à sortir de cette catégorie. La communauté internationale devrait réfléchir à des mesures d'aide efficaces pour soutenir les efforts de développement des économies qui sortent de la catégorie des PMA, en particulier à un moment où la pandémie de COVID-19 menace de compromettre les progrès socioéconomiques durement acquis dans ces pays.

Neuf PMA ont rejoint l'OMC depuis sa création en 1995, dont six après l'adoption du Programme d'action d'Istanbul. Huit PMA sont actuellement en cours d'accession (voir l'encadré 1 et le tableau 4 de l'annexe). Malgré certaines lignes directrices spécifiques sur l'accession des PMA, dont les dispositions ont profité à plusieurs PMA ayant récemment accédé à l'OMC, le processus d'accession reste complexe et exige des ressources importantes. L'OMC et les institutions compétentes devraient continuer de fournir l'assistance nécessaire afin que la plus grande partie des huit processus d'accession de PMA en cours puissent se conclure d'ici la prochaine décennie, car cela renforcerait la participation des PMA au système commercial multilatéral et rendrait l'OMC plus inclusive.

Les PMA sont toujours confrontés à de nouveaux défis lorsqu'ils tentent de s'intégrer dans le commerce mondial. La pandémie de COVID-19 a considérablement accéléré les tendances du commerce électronique/commerce en ligne et la transformation vers une économie numérique. Des efforts doivent être faits pour aider les PMA à combler le fossé numérique. Les PMA ont régulièrement souligné la nécessité de disposer d'une solide infrastructure de technologies de l'information et de la communication (TIC) ou d'un soutien pour les cadres juridiques et réglementaires. Il est essentiel que ces pays disposent de la technologie numérique nécessaire pour tirer parti des nouvelles possibilités.

Au cours de la prochaine décennie, il faudra renforcer les capacités humaines, institutionnelles et du côté de l'offre pour



Travaux agricoles
dans le village
de Sundarbasti
(Népal).

permettre l'intégration qualitative des PMA dans le commerce mondial. L'Aide pour le commerce continuera de jouer un rôle crucial dans le renforcement de la capacité commerciale des PMA. Toutefois, la pandémie actuelle pourrait avoir une incidence sur la portée et la composition de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA dans les années à venir. Le Cadre intégré renforcé (CIR) aide également les PMA à améliorer leurs capacités institutionnelles et productives.

La priorité de la communauté internationale devrait être de répondre aux besoins des PMA en matière de renforcement des capacités commerciales, y compris en ce qui concerne la manière de rendre l'Aide pour le commerce plus efficace et plus efficiente.

La Conférence PMA5 offre une occasion d'examiner les lacunes des mesures de soutien international et d'identifier les véritables problèmes auxquels sont confrontés les PMA. Compte tenu de

la pandémie actuelle de COVID-19, la nécessité immédiate pour les PMA est d'avoir accès aux vaccins et aux traitements qui peuvent sauver des vies et permettre la reprise économique. L'OMC travaille avec des fabricants de vaccins et des organisations internationales pour accroître la production de vaccins et faciliter une distribution rapide et équitable.

Dans le même temps, il est essentiel de définir des stratégies à moyen et long terme, soutenues par des mesures appropriées, si l'on veut que la prochaine décennie apporte un réel changement dans la situation des PMA en termes de résultats commerciaux et de bénéfices liés à leur intégration dans l'économie mondiale. La Conférence PMA5 devrait ouvrir la voie pour permettre aux PMA de réaliser pleinement leur potentiel commercial et devrait renforcer encore davantage le système commercial multilatéral fondé sur des règles afin qu'il puisse continuer de soutenir la stabilité et la croissance.